

Diversité des Langues, Aménagement et Politique Linguistique en Algérie : Etat des Lieux

BOUKLI-HACENE Abdou-Essamad S. Réda
(Université de Mostaganem)



"L'histoire propre de chaque pays et les conditions sociolinguistiques locales ont souvent pesées sur les décisions ou l'absence de décisions en matière de politique linguistique."

Marcel Diki-Kidiri Chercheur au CNRS, INALCO,
Université de Paris 7.

Depuis son indépendance l'Algérie a connu un réel problème linguistique. Après avoir été déposséder de ses richesses, sa culture et de ses langues qui constituent un patrimoine naturel et légitime de la société algérienne.

L'état algérien se trouve confronté à une situation très délicate. Partagé entre les langues locales (régionales et minoritaires) de souche arabe ou amazigh "berbère", le français (acquis historique et colonial) et l'arabe classique ou moderne qui constitue un lien symbolique avec le monde arabo-musulman.

Son influence par l'idéologie pan arabiste qui caractérise l'esprit des pays du Moyen Orient et la conception jacobine de l'Europe Occidentale.

Et par conséquent, l'état algérien impose une politique linguistique d'assimilation en ignorant les véritables langues naturelles et légitime du pays. En suivant cette démarche, ainsi qu'en essayant de supprimer le français, l'état algérien a créé le conflit linguistique et entraînant des attitudes xénophobes à l'égard des minorités.

Devant un tel brassage de langues et une telle diversité linguistique on se demande s'il y a conflit ou cohabitation entre les langues qui existent en Algérie ? Et s'il n'est pas préférable pour l'Algérie d'adopter une politique linguistique plurilingue qui respecte les droits et les libertés de chacun, afin de réaliser l'harmonie et la cohabitation linguistique.

1. Aperçu général

Au cours du dernier siècle, le monde arabomusulman a assisté à la création de nouveaux états qui ont eu leur indépendance après avoir été pendant longtemps sous la domination ou le protectorat du colonisateur. On peut citer par exemple : le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, la Mauritanie, l'Égypte, la Syrie, le Liban, les pays du Golf ... etc.

Ces pays ont toujours entrepris une politique linguistique d'assimilation et de marginalisation à l'égard des langues locales et minoritaires qui existent à l'intérieur de leurs frontières.

2. Aperçu historique d'Algérie

Les pays maghrébins ont été toujours dans une situation sociolinguistique, politique, idéologique et culturelle très complexe.

Au début du 16^{ème} siècle les habitants d'Algérie firent un appel de secours aux frères turcs Kheireddine (Hayrettin) et Arroudj (Uruç), capitaines de la flotte navale de l'Empire Ottoman qui exerçait dans la mer méditerranéenne, pour les libérer des espagnoles et sauver ainsi l'Islam.

Dès 1515, l'Algérie devint une province autonome sous le protectorat de l'Empire Ottoman, ceci a duré jusqu'à la colonisation française en 1830.

Rappelons-nous que les habitants (d'origine) autochtone d'Algérie sont les Amazighes ou "berbères".

L'Algérie fut le centre de plusieurs civilisations : les grecs, les romains, les byzantins, les vandales, les physiciens, la conquête des arabes...etc.

La société algérienne, plus particulièrement, se caractérise par deux entités sociales, "ethniques" et culturelles : les "Arabes" qui constituent la majorité de la population estimée en juillet 2000 à 80% et les Amazighes ou "Berbères" qui constituent une minorité estimée à 19 % ou plus. L'Algérie se caractérise aussi par sa diversité linguistique, d'après l'Ethnologue une revue du Summer Institute of Linguistics en 1996, il y a 17 différentes langues attribuées à l'Algérie en incluent aussi le langage algérien des signes. Cependant, il est nécessaire de dire qu'aucune étude démographique et aucun recensement au vrai sens du terme n'a été mené à ce jour sur le terrain algérien. Faute de moyens, car une telle étude nécessite beaucoup de temps, de ressources humaines et beaucoup d'argent.

Par contre on peut donner des estimations calculées sur la base de certaines données démographiques. En 2000, la population d'Algérie ⁽¹⁾ était estimée à : 31.193.917 qui se composait de 80 % d'Arabes qui constituaient à peu près : 24.955.133,6. Et 20 % de Berbères

¹ . La population des étrangers (Français, Allemands, Italiens, Espagnols, Américains, Chinois ...etc.) n'est pas prise en compte, car elle ne représente pas une population de nationalité algérienne "Berbères et Arabes".

qui constituaient : 6.238.783,4. En 2003, la population d'Algérie a été estimée à : 32.500.000. Les Arabes estimés à 80 % constituaient 26.000.000. Et les Berbères estimés à 20 % constituaient 6.500.000.

Citons par exemple : L'Arabe Algérien avec toutes ses différentes variétés, le Kabyle, le Chawi, le Tachelhit, le Tadaksahak, le Tagarent, le Tamasheq, le Hoggar Touareg, le Taznatit, le Tamacine Tamazight, le Tidikelt Tamazight, Tumzambt, le Chenwi ou Tachenwit, le Snouci ou Tasnousit, etc.

Après avoir eu son indépendance le 05 juillet 1962, la création de la République, Démocratique et Populaire d'Algérie a été formellement proclamée lors de la session d'ouverture de l'Assemblée Nationale le 25 septembre 1962.

En septembre 1963, Ahmed Ben Bella a été élu président de République algérienne avec l'appui de l'ALN (Armée de Libération Nationale) dirigée à ce moment le Colonel Houari Boumédiène et avec l'appui de l'Assemblée Nationale qui a été formée en fin de l'année 1962. Durant le régime de Ben Bella, les tenants de l'idéologie pan arabe ont espéré qu'il éradiquerait la langue française de la scène politique, éducative, sociale et culturelle. Cependant, Ben Bella était contre l'idée de l'exclusion du français.

En 1965, le régime du président Ben Bella a été renversé suite à un coup d'état (dit redressement du mouvement révolutionnaire) mené par son ministre de la dé-

fense (Houari Boumédiène) qui a suspendu la constitution de 1963 et a créé le Conseil de la Révolution et le Conseil des Ministres qui les présida. Il se proclama Chef du gouvernement et Chef d'Etat algérien.

En Avril 1976, Houari Boumédiène a établi un projet appelé : la Charte Nationale dans laquelle les principes de la constitution se sont fondés. Cette constitution fut promulguée en novembre 1976 et Boumédiène a été élu président. Durant son investiture, le projet du processus d'arabisation immédiate fut créé. Il décéda le 27 décembre 1978.

En février 1979, le FLN (Front de Libération Nationale) a désigné le Colonel Chadli Bendjedid pour succéder à Boumédiène.

La période du président Chadli se révèle très mouvementée. En 1980, les "Berbères" ont manifesté contre la législation qui stipule que l'Arabe est la seule langue nationale et officielle du pays. En 1988, l'Algérie a connu une masse de manifestations déplorant une terrible crise économique, politique, sociale et même culturelle.

Dès les années 90, l'Algérie sombre dans un bain de sang, une période de conflit idéologique et politique.

Cette période de conflit qui a dévasté le pays se caractérise par la présence des partis qui prônent le fondamentalisme et le radicalisme.

Début 1992, Bendjedid est contraint de donner sa démission et signe la dissolution du parlement et du gouvernement.

Après cela, Mohamed Boudiaf, un fervent nationaliste, forme le Haut Conseil de l'Etat pour gouverner le pays. En février 1992, de violentes manifestations se sont déclarés dans plusieurs villes du pays. Le 09 février de la même année, le gouvernement a instaure l'état d'urgence d'un an. En juin 1992, Mohamed Boudiaf fut assassiné.

Janvier 1994, le Général Liamine Zéroual a été désigné pour la présidence. En novembre 1995, il emporta les élections présidentielles qui étaient boycottés par les islamistes. Zéroual démissionna au début de 1999.

Avril 1999, Abdelaziz Bouteflika remporte les élections présidentielles. En 2001, plusieurs manifestations revendiquant le statut de la langue Tamazight pour renverser le slogan stéréotypé (des pan arabistes) de l'Arabe comme langue nationale et officielle d'Algérie et l'Arabité comme seule constituant de l'identité algérienne ⁽²⁾.

En mars 2002 le président Bouteflika a annoncé un amendement constitutionnel au sujet du statut du Tamazight comme langue nationale parallèlement avec l'Arabe. Ceci après des événements tragiques qui se sont produit en Kabylie en avril 2001 et aussi suite à la grève pacifique qui a été mené par le MCB (Mouvement Culturel Berbère) pour revendiquer le statut du Tamazight ainsi que la question primordiale de l'identité.

² . Voir: Nelson H. D., ed., Algeria (4th Ed.). 1983. Et: Ruedy J., Modern Algeria. 1991

3. Etat des lieux

Ces états qui ont été soit sous la domination française ou britannique, ont adopté une politique d'assimilation linguistique et culturelle des divers groupes ethniques à l'intérieur de leurs frontières, même si plusieurs de ces groupes "minoritaires" ont réussi à conserver un certain usage de leurs langues maternelles (natives) et un certain nombre de traditions qui reflètent l'image de leurs cultures et leurs identités.

Le problème de la coexistence ou la cohabitation linguistique ne se poserait pas si ces "minorités" ethniques n'existaient pas ou bien qu'elles ne revendiquaient pas l'élargissement de leurs droits civiques et linguistiques. Seulement ce n'est pas le cas, car leurs langues (natives) sont en concurrence continue et souvent entrent en conflit avec la langue (arabe classique ou moderne) dite nationale et officielle.

Aujourd'hui, les langues minoritaires et les parlers régionaux sont en cohabitation relative. Ceci ne constituant pas une harmonie absolue, même s'il nous semble parfois que la répartition fonctionnelle des rôles sociaux entre la langue nationale ; les parlers régionaux et les langues minoritaires est à égalité, la réalité va à l'encontre de cela.

Car les langues minoritaires et les parlers régionaux (natifs) sont marginalisés et limités à l'usage informel dans des situations informelles, par exemple : (la maison, le café, le marché, les amis, la famille...etc.)

Seulement voilà, les langues minoritaires et les parlers régionaux se propagent en dehors de ces limites stéréotypées, elles sont présentes partout. Elles ont même intégré l'usage formel dans des situations formelles, telles que : l'éducation, l'administration, et même dans les plus hautes instances gouvernementales : parlement, ministères, partis, syndicat, palais de justice...etc.

Il en résulte des rivalités linguistiques, même si parfois elles ne sont pas déclarées ou très apparentes, elles font l'objet de confrontation linguistique.

Parallèlement, l'existence des langues étrangères, le français plus particulièrement (acquis linguistique coloniale) qui a cohabité avec les langues minoritaires et les parlers régionaux continuellement est devenu par la suite partie intégrante de la réalité sociolinguistique du pays, mais par fois de façon dominante. Les langues étrangères ont créé des brassages linguistiques et par conséquent : le bilinguisme, et l'alternance de code (code switching – code mixing). Ces brassages ainsi que la politique linguistique qui a été menée par le colonisateur, a entraîné, mais principalement, l'assimilation des langues minoritaires et les parlers régionaux aux profits de la langue nationale.

4. Les sources de conflit

Après avoir eu leur indépendance, les nouveaux états tels que l'Algérie n'ont pas donné de l'importance aux langues locales (minoritaires ou régionales) en les refou-

lant dans le rang d'infériorité bien qu'elles constituent les langues naturelles et légitimes de la société.

Mais leur marginalisation et leur rejet sont d'une part une conséquence historique (la colonisation française et sa politique linguistique d'exclusion, d'assimilation et de monolinguisation) et d'autre part suite à une idéologie pan arabiste (arabophile) et une politique linguistique d'assimilation, première source de conflit. Cette dernière, nourrit d'une idéologie jacobine d'Etat-Nation a imposé le processus d'arabisation générale et totale aux secteurs de l'état : (secteurs politiques, économiques, administratifs, sociaux, culturels et d'éducation.)

Seulement, la mise en place du processus d'arabisation immédiate n'a pas pris le chemin facile qui a été souhaité par les pans arabistes. Car le processus d'arabisation même s'il a réussi dans quelques secteurs tels que la justice, le parlement, les ministères, l'administration et l'éducation d'une façon partielle.

Il faut noter qu'il a toujours avancé sur un terrain miné caractérisé par une forte présence des langues locales, minoritaires plus une langue dite « étrangère »⁽³⁾.

Il en va même de dire qu'à cause de ce phénomène sociolinguistique qu'on qualifierait comme déclencheur ou détonateur d'un ou de plusieurs conflits d'ordre social, culturel et sociolinguistique, et si on ajoute à cela d'autres problèmes politiques, économiques et idéologiques on aboutira à la conclusion suivante : certes, le

³ . Le statut qui a été donnée à la langue française par le gouvernement algérien.

processus d'arabisation a connu une période de gloire ⁽⁴⁾, mais il a connu aussi une pire période de décadence ⁽⁵⁾ terrible voir d'un arrêt ou d'une mise en position de stand-by ⁽⁶⁾.

Aujourd'hui, les sociolinguistes caractérisent le processus d'arabisation comme un échec qui constitue un des facteurs déclencheurs de conflits. Ceci se révèle vrai si on observe quelques secteurs vitaux tels que l'administration, l'économie...qui ont été touché par une arabisation partielle où l'on ne maîtrise pas bien l'arabe ou le français. D'autres secteurs comme l'éducation supérieure et le domaine de la recherche scientifique et technologique qui n'ont pas été touché par le processus d'arabisation comme : les études médicales, pharmaceutiques, paramédicales, la biologie, , les branches techniques comme l'architecture, chimie, physique, génie industrielle, génie civile, génie maritime, les études de géomatique, géodésie et de sismologie, les études d'économie, de gestion, de management et de commerce international (où le français et l'arabe sont tous les deux utilisés, mais le français d'une proportion plus importante).

Ajoutant à cela un autre domaine très important où l'échec de l'arabisation est palpable : c'est la société algérienne avec ses locuteurs et leurs pratiques langagières

⁴ . Pour référer à la période du président Boumédiène (1965-1978) et du président Chadli (1978-1988).

⁵ . Pour référer à la période du président Chadli (1988-1998) ainsi qu'à la période de Boudiaf.

⁶ . Idem.

dans leur vie quotidienne. Ces pratiques langagières dans la société algérienne ont toujours été des facteurs de concurrence linguistique par rapport au processus d'arabisation. Ce dernier, est donc source de conflit et un facteur d'exclusion des amazighophones ou "berbérophones", des francophones et même des locuteurs d'arabe algérien.

5. L'Algérie avant l'indépendance (1830 - 1962)

La colonisation française a duré jusqu'à 1962, date d'indépendance pour l'Algérie.

Cependant, avec sa politique militaire et linguistique la colonisation française a anéanti l'identité, les droits civiques et linguistiques des algériens avec une politique d'assimilation et d'appartenance où les algériens étaient considérés comme des français de seconde classe, l'Algérie comme partie intégrante et indissociable de la France et où le français était la seule langue nationale et officielle d'Algérie.

L'algèrianité (les identités algériennes) et les langues algériennes (natives) ont été interdites voir bannies.

6. L'Algérie après l'indépendance et le statut inégale des langues. Les conséquences

Depuis 1962 l'Algérie connaît un réel problème linguistique –" ne savant pas sur quel pied danser."

Comme on l'a déjà souligné, l'Algérie s'est retrouvée déposséder de tout, la seule question primordiale était de construire un état et d'instaurer une langue nationale.

Mais cela ne s'est pas passer par un consensus ou un vote, vu que le régime lui-même était militaire et centralisateur.

Malgré la présence des parlers naturels ou natifs de souche arabe ou amazighe ("berbère") qui cohabitaient forcément avec le français, le nouvel état algérien était hanté par le nationalisme démesuré au nom de la l'unité, la souveraineté et la cohésion nationale et par l'idéologie pan arabiste c'est-à-dire une idéologie d'appartenance à une ethnie et/ou à une nation imaginaire au nom de la religion commune entre les pays du Maghreb et du Moyen Orient (Machrek).

Il faut dire que l'état algérien est beaucoup influencé par le concept Etat-Nation [umma] de l'Europe occidentale. Ce concept d'état-nation serait une communauté qui a une seule langue et une seule religion commune pour tous les individus de la société, excluant ainsi les minorités.

De ce fait, l'état algérien impose une politique linguistique d'assimilation et d'appartenance au monde du Moyen Orient. Une politique hyper-centralisatrice, autoritaire et pan arabiste qui prône l'intolérance et la marginalisation délibérée à l'égard des langues natives. Ceci entraîne souvent des attitudes xénophobes et ethnocentristes.

Une politique d'arabisation qui s'efforce d'imposer une langue non-native comme langue nationale et officielle unique au dépend des langues natives soit de souche arabe ou amazighe "berbère" du pays.

Cependant, il faut souligner qu'on ne peut pas dissocier réellement une langue de son milieu sociale et de la remplacer par une autre langue dite nationale ou officielle au nom de la souveraineté nationale.

Poussé à son paroxysme, une telle démarche serait assimilable à une torture dramatique, une sorte de *glottocide* (glotto pour "langue" et du suffixe cide du latin *caedere*, "tuer")⁽⁷⁾.

Ainsi les sujets de la société se verraient humiliés et mutilés dans leur être [...] c'est un génocide dramatique⁽⁸⁾. Et par conséquent, l'état va vers la glottophagie⁽⁹⁾.

Ce comportement agressif au nom de la "la langue Dieu"⁽¹⁰⁾ envers les langues natives laisse souvent des blessures et des séquelles psychiques assez profonde

⁷ . Comme le définit Abdou Elimam dans : *Le maghrébin langue trois fois millénaire - Exploration en linguistique maghrébine*. Edition ANEP 1997, Alger.

⁸ . Idem.

⁹ . Louis Jean Calvet, *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie*, Paris, Payot, 1974, 250 pages (pour définir l'inégalité des langues).

¹⁰ . Comme la définit Khaoula Taleb Ibrahim dans : *Les Algériens et leurs langues*, Alger, 1995, p. 82.

créant ainsi des revendications des droits linguistiques, des révoltes et des conflits pour faire respecter les droits de l'homme, reconnaître l'identité pluraliste algérienne (non pan arabiste et non arabophile), et les langues natives d'Algérie. Et, la reconnaissance des algériens (même les minorités), leurs histoires, leurs cultures et leurs traditions.

Car le problème central est donc celui du statut inégal des langues natives par rapport à la constitution algérienne et à la langue nationale. Ceci s'applique aussi pour les langues étrangères ; présentes en Algérie.

7. Suggestions pour résoudre le conflit linguistique

Notre but ici n'est guère de donner des prescriptions pour résoudre le problème d'aménagement et de politique linguistique en Algérie. Car ce problème sociolinguistique ne datant pas d'hier se révèle très sensible et très complexe en même temps. Sachant que son enracinement dans le pays durant plusieurs décennies, ainsi qu'à la multitude des secteurs concernés par ce problème, qu'on se réserve de donner des prescriptions aléatoires pour y mettre fin et cela dû sa difficulté. Il faut bien sure établir plusieurs projets de recherche en matière d'aménagement linguistique qui aboutiront à des solutions concrètes.

Cependant, on propose ici quelques suggestions qui peuvent être sources de réflexion aux spécialistes des sciences du langage et de l'aménagement linguistique.

- Il faut que chaque individu, chaque communauté linguistique, chaque minorité soit représentée dans la

politique linguistique du pays ainsi que dans la constitution. Il faut respecter les droits linguistiques et civiques de chaque individu.

- Et par conséquent, adopter une nouvelle politique linguistique multilingue et décentralisée qui encourage la diversité linguistique, l'égalité de la répartition fonctionnelle des rôles sociaux entre toutes les langues d'Algérie.

- Favoriser le multilinguisme dans l'enseignement, les institutions administratives et économiques. Dans les médias et dans la société d'une manière générale.

- Créer une institution académique libre et apolitique composée de spécialistes des sciences du langage et l'aménagement linguistique, de sociologues, d'anthropologues et de didacticiens.

- Penser à concevoir un nouveau système d'éducation multilingue qui assure la répartition fonctionnelle des différentes langues dans tous les paliers de l'éducation algérienne.

8. Illustrations de l'harmonie et la cohabitation linguistique

En parlant de multilinguisme et de politique linguistique plurilingue l'Algérie devrait s'inspirer des pays qui ont réussi à établir l'harmonisation linguistique et qui assurent l'égalité de la répartition fonctionnelle entre toutes les langues qui existent à l'intérieur de leurs frontières. Prenons quelques exemples :

- Le Luxembourg qui se révèle un très bon exemple du multilinguisme. Un pays où le luxembourgeois

(langue germanique), le français et l'allemand cohabitent ensemble et où la répartition fonctionnelle des trois langues est à égalité formant ainsi une osmose.

- L'Espagne, la constitution espagnole stipule que les communautés linguistiques du pays peuvent déclarer leurs langues comme langues co-officielles parallèlement à l'espagnol (appelé aussi castillan). Il en résulte que les communautés linguistiques autonomes ainsi que l'état acceptent la diversité linguistique. Par exemple, au pays Basque et au pays de la Navarre on a adopté deux langues co-officielles : le Basque et le Castillan. En Catalogne, au pays Valencien et îles Baléares, le Catalan et le Castillan sont tous les deux co-officielles. Enfin, en Galice on officialisa le Galicien et le Castillan.

- L'Italie qui se caractérise par plusieurs régions autonomes : le Val d'Aoste où le français (le franco-provençal) et l'italien cohabitent ensemble même si cela est d'une façon relative ou disproportionnée, ceci forme une harmonie relativement appréciable.

La région de Trentin-Haut-Adige qui se compose de deux provinces : la province de Trente et la province de Bolzano où l'allemand et le l'italien coexistent ensemble.

- La Finlande a deux langues officielles : le suédois et le finnois.

- La Suisse qui se constitue un autre cas intéressant puisqu'elle se compose de Cantons bilingues, multilingues et un Canton relativement monolingue.

- Les Canton bilingues sont : le Canton de Berne où l'allemand et le français coexistent ensemble. Au Canton de Fribourg et du Can-

ton du Valais le français et l'allemand sont parallèlement présents.

- Le Canton multilingue est le Canton des Grisons où l'allemand, l'italien et le romanche cohabitent ensemble.

- Le seul Canton monolingue de Suisse est le Canton de Tessin où seule la langue italienne existe avec quelques petites exceptions.

- On peut ajouter à cette liste d'autres exemples comme celui de la Belgique où le français et le néerlandais sont langues officielles dans la région de Bruxelles.

La constitution belge stipule que l'état est officiellement trilingue : le français, le néerlandais et l'allemand. Cependant, une autre langue s'ajoute à cette diversité linguistique, celle des Flamands qui est une langue germanique.

- Prenons-on un autre pays pour exemple d'harmonisation linguistique. La Norvège, un pays qui a connu de sérieux conflits linguistiques et cela à cause de l'existence de deux communautés linguistiques : l'une parlant le bokmål et l'autre parlant nynorsk. Il en a résulté une confrontation entre ces deux langues.

Heureusement l'état norvégien prend les choses en main et adopte une politique linguistique plurilingue.

En évoquant ces exemples, on constate que dans ces pays les langues natives (minoritaires et régionales), les langues nationales et langues étrangères cohabitent en harmonie très appréciable et en complémentarité considérable.

Chaque communauté linguistique et chaque individu est représentée dans une politique linguistique plurilingue et dans la constitution de ces pays, ceci grâce à un système politique fédéral ou confédéral et autonome où les libertés linguistiques individuelles sont rigoureusement respectées. Il en résulte une osmose, une symbiose étroite et réciproque entre les communautés linguistiques de part le statut de leurs langues et l'égalité de la répartition fonctionnelle entre ces langues, d'autre part.

Ceci dit, la déclaration d'un conflit, d'une révolte ou d'une rébellion linguistique est d'une probabilité très faible voir inexistante.

Conclusion

L'Algérie devrait penser à adopter une politique linguistique plurilingue et à instaurer l'égalité de la répartition fonctionnelle entre toutes les langues (minoritaires, régionales et étrangères) du pays en réformant la constitution et le statut des langues. Afin de réaliser la cohabitation et la symbiose linguistique ainsi que pour résoudre le problème des conflits.

Il faut s'assurer que chaque communauté linguistique (même si elle représente un nombre peu de locuteurs), chaque minorité et chaque individu soit officiellement représentés dans la nouvelle politique linguistique ainsi que dans la constitution.

Aussi, il est extrêmement nécessaire de respecter les droits et les libertés linguistiques individuelles de tous les citoyens algériens.

Car, si on respecte les droits et les libertés linguistiques individuelles de ces citoyens qui composent eux même la société algérienne dans toute sa globalité, on aboutira forcément à la cohésion nationale.

En fin, sachant que les langues (minoritaires, régionales, natives et étrangères) ne sont pas qu'un moyen de communication seulement, mais elles sont porteuses de cultures, de civilisations et de relations humaines. On ne peut donc que les promouvoir et les développer en acceptant d'établir la pluralité et la diversité linguistique en particulier.

Ce ci dit, une politique linguistique plurilingue juste et bien conçue par des spécialistes.

Car, "la pluralité des langues est une source inestimable de richesses pour les pays, comme pour l'humanité.

Lorsqu'une langue disparaît, c'est une partie des attributs les plus précieux de l'humanité qui meurent avec elle" (11)

¹¹ . Miguel León Portilla, cité par Adriana Malvido et Rebecca Cerda, Equis (Mexique) – source inconnue.

Notes

1. La population des étrangers (Français, Allemands, Italiens, Espagnols, Américains, Chinois ...etc.) n'est pas prise en compte, car elle ne représente pas une population de nationalité algérienne "Berbères et Arabes".
2. Voir : Nelson H. D., ed. Algeria (4th ed.). 1983. Et : Ruedy J., Modern Algeria. 1991
3. Le statut qui a été donnée à la langue française par le gouvernement algérien.
4. Pour référer à la période du président Boumédiène (1965-1978) et du président Chadli (1978-1988).
5. Pour référer à la période du président Chadli (1988-1998) ainsi qu'à la période de Boudiaf.
6. Idem.
7. Comme le définit Abdou Elimam dans : Le maghrébin langue trois fois millénaire – Exploration en linguistique maghrébine. Edition ANEP 1997, Alger.
8. Idem.
9. Louis Jean Calvet, Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie, Paris, Payot, 1974, 250 pages (pour définir l'inégalité des langues).
10. Comme la définit Khaoula Taleb Ibrahim dans : Les Algériens et leurs langues, Alger, 1995, PP. 27-28
11. Miguel León Portilla, cité par Adriana Malvido et Rebecca Cerda, Equis (Mexique) – source inconnue.

Références

BENRABAH, Mohamed. «Le déni de l'arabisation» dans *Le Quotidien*, Paris, juin 1998.

BENRABAH, Mohamed, "Langue et Pouvoir en Algérie. Histoire d'un traumatisme linguistique", Ségnier, Paris.

DAOUD, Mohamed. 1991. "Arabization in Tunisia : the tug of war." *Issues in Applied Linguistics* 2/1 :7-29.

DJITE, P. 1992. "The arabization of Algeria : linguistic and sociopolitical motivations." *International Journal of the Sociology of Language* 98 :15-28.

DJOUADI, Dj. 1994. "Algeria : Language Situation" In R.E. Asher, ed. *The Encyclopedia of Language and Linguistics*, vol. 1 :69-70, Oxford : Pergamon Press.

ENNAJI, M. 1988. "Language planning in Morocco and changes in Arabic." *International Journal of the Sociology of Language* 74 :9-39.

ENNAJI, M. 1991. "Aspects of multilingualism in the Maghreb." *International Journal of the Sociology of Language* 87 :7-25.

ENNAJI, Moha. 1999. "The Arab World (Maghreb and Near East)." In Joshua A. Fishman, ed. *Handbook of Language & Ethnic Identity*. Oxford : Oxford University Press. pp.382-98.

GRANDGUILLAUME, Gilbert. *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Éditions G.-P. Maisonneuve et Larose, 1983, p. 127.

GRANDGUILLAUME, G. 1990. "Language and Legitimacy in the Maghreb." In Brian Weinstein, ed.

Language Policy and Political Development. Norwood, NJ : Ablex. pp. 150-166.

GRANDGUILLAUME, G. 1991. "Arabisation et langues maternelles dans la contexte national au Maghreb." *International Journal of the Sociology of Language* 87 :45-54.

GRANDGUILLAUME, G. "Les enjeux d'une politique linguistique." Acte du Colloque de l'Association Mémoire de la Méditerranée Sorbonne 14 novembre 2001. Editeur : Mémoire de la Méditerranée, Paris, 2003, P. 99-110

JACQUES, Maurais. *Politique et Aménagement Linguistique*. Québec : Conseil de la langue française, 1987, Canada

LABOV, William. 1972b. *Sociolinguistic patterns*. Philadelphia : University of Pennsylvania Press.

LECLERC, Jacques. *Langue et société*, Laval, Mondia Editeur, Coll. "Synthèse", 1992.

LECLERC, Jacques et Jacques MAURIS. *Recueil des législations linguistiques dans le monde*, Tome V : "Algérie...", Québec, Les Presses de l'Université Laval, CIRAL, 1994, 223 p.

CALVET Louis Jean, *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie*, Paris, Payot, 1974, 250 pages

CALVET Louis Jean, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot, 1987, 300 pages

CALVET Louis Jean, *La sociolinguistique* (PUF, " Que sais-Je ? ") 1993, deuxième édition 1996, troisième édition 1998

CALVET Louis Jean, 1998. *Language wars and linguistics politics*. Oxford : Oxford University Press.

CALVET Louis Jean, Les politiques linguistiques, PUF, Que sais-Je ? 1996.

MANESY, Gabriel (1997) : "Langues et nations". VV. AA. (1997).111-166.

MARKEE, N.P.P. 1992. Toward an integrated approach to language planning. Studies the linguistic sciences, 21(1) :107-123.

MOATASSIM, Ahmed (1992), "Arabisation et langue française au Maghreb, une aspect sociolinguistique des dilemmes du développement." Presses Universitaires de France. Paris.

MOATASSIM, Ahmed (1993), "Le Maghreb, enjeux linguistique pour un nouvel ordre mondial, Paris, PUF, Coll, « politique d'aujourd'hui ».

TRUDGILL Peter. 1995. Sociolinguistics : An Introduction to Language and Society. Penguin Books, UK

GIGLIOLI. Pier Paolo 1990. Language and Social Context. Penguin Books, UK.

COOPER Robert. 1989. Language Planning and Social Change. Cambridge University Press, UK

REDOUANE, Rabia. 1998. De la dualité à la complémentarité : Le cas du bilinguisme au Maroc." *Language Problems & Language Planning* 22 :1.

LAMBERT Richard D. (ed.) 1994. Language Planning around the World : Contexts and Systemic Change. National Foreign Language Center.

ROBILLARD, Didier de (1989a) : *L'aménagement linguistique : problématiques et perspectives*. Unpublished Thesis. Vol 3. Aix-en-Provence : Université de Provence. Director Robert Chaudenson.

SIRLES, Craig A. 1999. "Politics and Arabization : the evolution of postindependence North Africa." *International Journal of the Sociology of Language* 137 :115-129.

SULEIMAN, Y. 1994. "Nationalism and the Arabic language : a historical overview." In Y.Suleiman, ed. *Arabic Sociolinguistics : Issues and Perspectives*. Surrey, UK : Corzon.pp. 3-23.

- TALEB IBRAHIMI K., 1995, " Les Algériens et leurs langues ", Alger, El Hikma.

- The Ethnologue, 13th edition, Barabara F. Grimes, Editor. 1996, Summer Institute of Linguistics.

- WEINREICH, Uriel. 1953. *Languages in Contact : Findings and problems*. New York : Linguistic Circle of New York.